



PEPSICO FRANCE

PepsiCo France donne de la transparence à son engagement environnemental avec Fret21



L'INDUSTRIEL MÈNE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES UNE POLITIQUE RSE ACTIVE. SA FILIALE FRANÇAISE S'EST RÉCEMMENT ENGAGÉE DANS LE DISPOSITIF FRET21, POUR L'ACCOMPAGNER DANS SA DÉMARCHE DE DIMINUTION DE SON EMPREINTE CARBONE, MAIS AUSSI POUR DISPOSER DE DONNÉES OBJECTIVES ET COMPARABLES.

En adhérant à la démarche Fret 21 en 2020, PepsiCo France s'engage à réduire de 16% ses émissions de CO2 d'ici 2022. Les raisons de cet engagement sont nombreuses. « *Le groupe PepsiCo (marques Tropicana, Pepsi, Doritos, Quaker, Lipton Ice Tea...) mène une politique RSE ambitieuse depuis de nombreuses années, avec notamment le programme « Winning With Purpose » démarré en 2010, explique Jean-Paul Guichard, directeur supply chain de PepsiCo France. Ce programme signifie que nous n'envisageons pas une performance business sans une performance sociétale et environnementale* ». Dans ce cadre, le groupe a récemment annoncé l'objectif de réduction de son empreinte carbone de 20% d'ici à 2030. La filiale française, créée en 1993, apportera, bien sûr, sa pierre à l'édifice. « *Notre motivation à intégrer le dispositif FRET21*

s'inscrit dans cette démarche mondiale, mais elle repose également sur d'autres éléments : nos clients et consommateurs sont de plus en plus vigilants à l'impact environnemental des produits qu'ils achètent et nous devons répondre à leurs attentes. D'autre part, nos collaborateurs sont eux aussi sensibles à cette question, et motivés à agir dans ce sens », complète le Directeur supply chain.

L'INTÉGRALITÉ DE L'ACTIVITÉ PASSE EN MODE FRET21

Ce sont donc tous ces éléments qui ont poussé PepsiCo France à se rapprocher des équipes de Fret21. Leurs connaissances et la méthodologie proposée ont conduit l'entreprise à lister une dizaine d'actions à mettre en place pour atteindre son objectif, mais aussi pour disposer d'outils de comparaison avec les autres entreprises. « *Nous voulons que que cette démarche soit transparente et mesurable* », affirme Jean-Paul Guichard. Les actions engagées concernent l'intégralité des produits que PepsiCo France commercialise, d'où qu'ils viennent, quelque soit leur cheminement, depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de vente. Une des premières étapes mises en place a été la régionalisation de la production. En mai dernier, Refresco, avec notre partenariat, a ouvert une nouvelle usine dans le nord de la France à côté de Valenciennes, l'entreprise diminue, de fait, le nombre de camions sur les routes. La quantité de

.../...



tonnes/Co2 émises baissera ainsi de 2 300 to CO2e, une fois que le site sera pleinement opérationnel. « Pour l'instant, les sites du nord et du sud ne sont pas de parfaits miroirs et il est encore nécessaire d'acheminer des produits de l'un vers l'autre, précise Jean-Paul Guichard. Nous avons donc mis en place un report modal, rail-route, qui permet de limiter notre empreinte carbone sur ces flux ». D'autre part, le mode maritime est utilisé pour les flux allant de la péninsule ibérique vers le nord de la France. Toujours dans l'optique d'améliorer ses moyens de transport, PepsiCo France utilisera également 10 000 camions roulant au Biogaz, pour les navettes entre l'usine et le centre de distribution.

DEMAIN, 80% DE PRESTATAIRES CHARTÉS

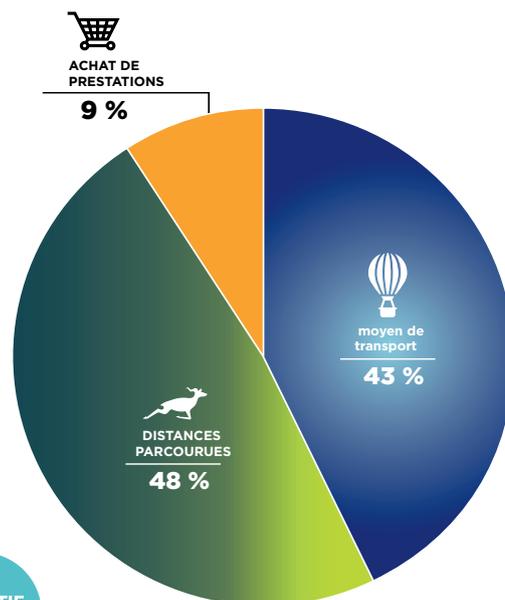
Autre évolution dans le modèle de PepsiCo, les appels d'offre auprès des prestataires de transport comprendront désormais la nécessité d'adhérer à une charte telle que « Objectif CO2 ».

« Aujourd'hui, seuls 20% de nos flux se font avec des transporteurs labellisés et chartés, reconnaît Jean-Paul Guichard. D'ici à 2022, nous aimerions faire passer ce taux à 80% ». Bien sûr, cette évolution ne se fera pas du jour au lendemain. « Nous travaillons avec certains depuis des décennies et nous privilégions les collaborations durables. Il ne s'agit donc pas d'imposer de nouveaux modes de fonctionnement de façon brutale ». Les directions Supply Chain et Transport de PepsiCo France travailleront donc avec ces prestataires pour qu'ils adoptent cette charte.

CHASSE AU VIDE DANS LES CAMIONS

L'optimisation du taux de chargement est un autre des axes d'amélioration travaillé par l'industriel. En développant des solutions de « backhauling », en partenariat avec des fournisseurs et des clients, PepsiCo France cherche à limiter les kilomètres parcourus à vide. « Nous n'en sommes qu'aux débuts mais nous envisageons par exemple le transport d'emballages accumulés sur les sites de livraison, comme les entrepôts de la grande distribution », commente le directeur Supply Chain. Cette chasse au vide dans les camions passe également par la mise en route de projets Lean Six Sigma au sein de PepsiCo, qui réfléchit déjà à d'autres solutions pour aller plus loin, notamment en travaillant sur les emballages, sur les hauteurs de palettes, ou encore sur la gestion des ruptures de stock.

12 ACTIONS DE RÉDUCTION SUR 3 AXES



OBJECTIF DOUBLÉ !

Objectif de réduction CO2 défini et validé : - 16 %
Périmètre : **National & international vers la France, amont, aval, intersites**
Soit en CO2eq évités = **6 566 tonnes CO2e**

12 actions de réduction, sur 3 axes :

- Distances parcourues - Modification du réseau logistique de distribution Boissons
- Distances parcourues - Backhauling CHEP
- Moyen de transport - Développement du multimodal catégories Boissons et Epicerie
- Moyen de transport - BioGaz distribution boisson
- Moyen de transport - Gaz logistique amont boisson
- Moyen de transport - Biogaz logistique amont Epicerie
- Moyen de transport - Maritime Burgos
- Achat de prestations - achat charte label CO² sur tout type de flux

Véritable travail d'équipe, qui implique plusieurs directions de l'entreprise (Supply Chain, Transport, RSE, ...), l'adhésion au dispositif Fret21 présente un intérêt supplémentaire : la possibilité de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises, et donc de progresser, ensemble.

Initié par l'AUTF et l'ADEME, FRET21 aide les chargeurs dans la réduction de l'impact carbone du transport et fait partie du programme **EVE** (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique) qui vise à accompagner l'ensemble des entreprises du secteur dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental. **Retrouvez EVE sur** : <https://www.eve-transport-logistique.fr/>